

## DÉLIBÉRATIONS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D10-2018

Séance du 22/02/2018 – Convocation du 13 février 2018

Compte rendu affiché le 26 février 2018

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Xavier LAURE

**Présents :**

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Xavier LAURE, Michel HU, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Patrick RACHAS, Vincent VIVO.

**Absents représentés**

Claire LEBAHAR par Xavier LAURE ; Andrée MANGUELIN par Pascal NICOT ; Philippe BIRKER par Sylviane CARISSIMI.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	27
Exprimés	20

### **Objet : Budget Primitif 2018**

Le projet de Budget Primitif 2018 a été présenté lors de la Commission des Finances du 8 février 2018. Il reprend les grands principes définis lors du Débat d'Orientations Budgétaires et les actions d'investissement à mener au cours de cette année.

Ce projet a été élaboré dans une volonté de rigueur budgétaire. Il prend par ailleurs en compte le contexte financier difficile et ses répercussions sur les recettes de la collectivité. La proposition de Budget Primitif 2018 et sa note de synthèse ont été adressés avec la convocation. Le résultat de l'exercice 2017 ainsi que les restes à réaliser en investissement sont intégrés à la proposition de budget.

Conformément à la législation, le vote est opéré par chapitre. Les sections de fonctionnement et d'investissement sont proposées en équilibre.

La section de fonctionnement est équilibrée à 9 572 235€ :

Recettes réelles : 9 517 235€

Dépenses réelles : 8 356 582.83€

Dépenses d'ordre : 1 215 652.17€

dont virement à la section d'investissement : 893 652.17€

La section d'investissement est équilibrée à 3 378 192.35€

Recettes réelles : 1 821 889.76€

Recettes d'ordre : 1 556 302.59€

dont virement de la section de fonctionnement : 893 652.17€

Dépenses réelles d'investissement : 3 144 806.33€

Le Conseil Municipal à l'unanimité (7 abstentions : Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Philippe BIRKER, Andrée MANGUELIN, Vincent VIVO, Patrick RACHAS) :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2312-1 à L2312-4,
- VU la loi d'orientation n° 92-125 relative à l'Administration Territoriale de la République,
- VU la norme comptable M14,
- VU la commission des Finances en date du 8 février 2018,
- VU le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 25 janvier 2018,

- **ADOpte** le Budget Primitif 2018 équilibré à 9 572 235€ en section de fonctionnement et à 3 378 192.35€ en section d'investissement,
- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 22 février 2018  
Le Maire,  
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 27/02/2018
  - Publication ou affichage le 28/02/2018
- Valérie GLATARD, Maire.

